



Description de l'indice :

EUROPE US Sélection

Version 1.0 en date du 21 mai 2015

Sommaire

Introduction

1 Résumé de la méthodologie

- 1.1 Description
- 1.2 Mécanisme
 - 1.2.1 Composition de l'Indice
 - 1.2.2 Revue trimestrielle de l'Indice
 - 1.2.3 Caractéristiques du Panier Acheteur
 - 1.2.4 Caractéristiques du Panier Vendeur
 - 1.2.5 Couverture en change

2 Annexe

- 2.1 Pays éligibles
- 2.2 Univers d'Investissement
- 2.3 Panier de Référence
- 2.4 Beta
- 2.5 Contact

1 Résumé de la méthodologie:

1.1 Description

L'indice EUROPE US Sélection (l' "Indice", disponible sur la page Bloomberg : EUSSEL <Index>) vise à répliquer une exposition couverte en risque de change d'une position acheteuse de 130% de la performance d'un panier d'actions offrant des dividendes attractifs et une volatilité faible (le "Panier Acheteur"), et une position vendeuse de 30% d'un panier d'actions corrélé aux marchés et composé de grosses capitalisations (le "Panier Vendeur"), les deux paniers étant sélectionnés parmi un univers d'investissement Européen et Américain (l' "Univers d'Investissement", défini en Annexe 2.2).

L'Indice est calculé, publié et sponsorisé par Solactive AG.

Principales caractéristiques

Ticker Bloomberg :	EUSSEL <Index>
Type de rendement :	Price Return
Fréquence de calcul:	Temps Réel
Devise :	EURO (couvert en change)
Classe d'actif de l'Indice :	Actions

1.2 Mécanisme

1.2.1 Composition de l'Indice :

L'Indice est constitué de deux paniers issus d'un univers d'investissement composé d'actions Européennes sélectionnées parmi les 200 plus grosses capitalisations boursières Européennes cotées sur les marchés éligibles (cf. Annexe 2.1) et d'actions Américaines sélectionnées parmi les 100 plus grosses capitalisations boursières Américaines.

L'Indice réplique une position acheteuse de 130% de la performance du Panier Acheteur (cf. paragraphe 1.2.3), et d'une position vendeuse de 30% du Panier Vendeur (cf. paragraphe 1.2.4).

1.2.2 Revue trimestrielle de l'Indice :

A chaque début de trimestre calendaire, la composition de l'Indice est revue de manière systématique en sélectionnant les actions de façon à ce que chaque panier respecte les critères énoncés dans les paragraphes 1.2.3 et 1.2.4.

1.2.3 Caractéristiques du Panier Acheteur :

Le Panier Acheteur est optimisé lors de chaque Revue trimestrielle de l'Indice pour présenter un taux de dividendes à 3 mois le plus élevé possible sous les contraintes suivantes :

- une volatilité historique sur les 6 derniers mois ne devant pas excéder 65% de la volatilité historique sur les 6 derniers mois d'un panier de référence (le "Panier de Référence Européen", défini en Annexe 2.3) ;
- un poids par action positif ou nul ne devant pas excéder 5% du panier, la somme des poids du Panier Acheteur étant de 100%.

1.2.4 Caractéristiques du Panier Vendeur :

Le Panier Vendeur est un panier équipondéré dont les composants sont déterminés lors de chaque Revue trimestrielle de l'Indice comme l'intersection des sélections suivantes :

- 30% des actions présentant les plus importantes capitalisations de l'Univers d'Investissement ;
- 30% des actions présentant les plus importants betas (le "Beta" défini en Annexe 2.4) de l'Univers d'Investissement.

1.2.5 Couverture en change

Une couverture systématique en risque de change est exécutée chaque jour afin de limiter l'impact des fluctuations des taux de change sur la performance de l'Indice.

2 Annexe

2.1 Pays Eligible

Est dit "**Pays Eligible**" les Etats-Unis ainsi que tout pays européen considéré comme développé par Solactive AG. A la date de lancement de l'Indice, la liste des Pays Eligibles est la suivante: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Cette liste peut être mise à jour par Solactive AG afin d'assurer sa cohérence au cours du temps avec la notion de pays développés telle que définie par Solactive AG.

2.2 Univers d'Investissement

Est dit "**Univers d'Investissement**" de l'indice la réunion des 200 plus importantes capitalisations boursières cotées sur les marchés réglementés des Pays Eligibles Européens, et des 100 plus importantes capitalisations boursières cotées sur les marchés réglementés des Pays Eligibles Américains. Cette liste peut être mise à jour par Solactive AG en fonction de la variation des capitalisations boursières. L'Univers d'Investissement se décompose en "**Univers d'Investissement Européen**" et "**Univers d'Investissement Américain**".

2.3 Panier de Référence

Est dit "**Panier de Référence Européen**" (respectivement Américain) le panier composé de l'ensemble de l'Univers d'investissement Européen (respectivement Américain) pondéré en fonction de la capitalisation boursière.

2.4 Beta

Est dit "**Beta**" d'une action issue de l'Univers d'Investissement Européen (respectivement Américain) comme étant la covariance historique sur 1 an de l'action avec le Panier de Référence Européen (respectivement Américain) divisé par la variance historique sur 1 an du Panier de Référence Européen (respectivement Américain).

2.5 Contact

Toute question concernant l'Indice et notamment celles relatives aux licences doivent être adressées à :

Solactive AG
Guiollettstrasse 54
60325 Frankfurt am Main
Tel. : +49 69 719 160 00
Fax : +49 69 719 160 25
Email : indexing@solactive.com

L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou vendu par Solactive AG (le "Concédant de licence"), de la même façon que le Concédant de licence n'offre aucune garantie implicite ou explicite quant aux conséquences de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice ou du niveau de l'Indice, et ce quelque soit la période ou méthode concernée. L'Indice est calculé et publié par le Concédant de licence. Le Concédant de licence met tout en oeuvre afin de s'assurer que l'Indice soit calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Emetteur, le Concédant de licence n'a aucune obligation de signaler les erreurs concernant l'Indice à des parties tierces et notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers sur le dit instrument financier. Ni la publication de l'Indice par le Concédant de licence ni l'octroi de la licence de l'Indice ou de la marque déposée de l'Indice, avec pour objectif son utilisation dans le cadre d'un instrument financier, ne constituent une recommandation du Concédant de licence à investir dans le dit instrument financier, de même que cela ne représente en aucune façon une garantie ou une opinion du Concédant de licence au sujet d'un investissement quelconque sur le dit instrument financier.